



Unis pour faire entendre votre voix

Chers adhérents,

Depuis le dernier bulletin d'AssActualités, la campagne pour les élections au conseil d'administration de la Société Générale s'est clôturée.

Merci à nouveau aux salariés adhérents de leur soutien qui nous a permis de recueillir 8% des suffrages exprimés.

Ce résultat est à la fois très encourageant et un peu frustrant.

Très encourageant car, pour sa première candidature en 30 ans, notre association a fait mieux que figurer.

Un peu frustrant car nous ne sommes pas parvenus à faire mieux que les candidats des syndicats.

Peut-être avons-nous manqué de pédagogie pour marquer notre spécificité.

Nous entendons représenter tous les salariés – et anciens salariés – actionnaires, à la différence des syndicats, soucieux des seuls détenteurs d'un contrat de travail, qu'il soient actionnaires... ou pas.



« Notre action se poursuivra à la rentrée dans le cadre de la loi PACTE »

Cette première action étant derrière nous, notre détermination se poursuivra à la rentrée dans le cadre de la présentation du projet de loi PACTE.

Nous nous efforcerons d'obtenir le retrait de l'exception historique utilisée par la Société Générale et BNP Paribas pour se limiter à une représentation des seuls salariés au conseil d'administration. Ce qui écarte des lieux de décisions, notamment, les anciens salariés détenteurs d'actions qui ont pourtant contribué à faire de la Société Générale ce qu'elle est.

Votre association a aussi tenu son assemblée générale annuelle. **Cette réunion nous a permis de nommer administrateurs trois nouveaux adhérents** en activité au sein du groupe et ainsi d'étoffer le bureau.

Le même jour, votre Président a participé, comme chaque année, à l'assemblée générale de la Société Générale. L'occasion de demander que **les actionnaires fidèles, comme le sont ses actionnaires salariés qui détiennent leur titres depuis plusieurs années, puissent bénéficier d'un dividende majoré**, comme c'est le cas dans d'autres sociétés du CAC 40.

Je vous souhaite à tous une très bonne rentrée.

Bien amicalement,

Patrick Pagni.
Président.

Une parité presque parfaite pour le bureau de l'ASSACT-SG

Président : Patrick Pagni

Vice-présidents : Vidhee Ferrelloc et Patrick Wasse

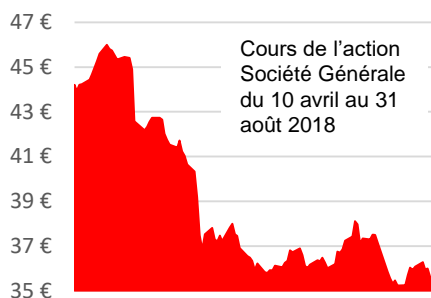
Trésorier : Dominique Brogly, Marie-Thérèse Amodeo (adjointe)

Secrétaire général : Serge Blanc, Nicole Mazurie (adjointe)

Sale période pour l'action

Plus de -20 % : tel est le bilan de la l'action de la Société Générale depuis notre dernier AssActualités. Elle s'échangeait 44,205 € le 10 avril, elle ne vaut plus que 35,385 € le 31 août. Un coup dur pour les actionnaires salariés.

Dans le détail, la majeure partie de la baisse s'est réalisée en mai. Le 4 mai, l'action chutait suite à la publication des résultats du premier trimestre jugés décevants. Annoncés le 2 août, les résultats du second trimestre, bien que meilleurs, n'ont pas eu d'influence sur le titre.



La distribution d'un dividende de 2,20 €, fin mai, a elle aussi pesé sur le cours. Il n'empêche : avec un rendement de l'ordre de 6 %, le dividende n'explique que le tiers de la baisse.

Le solde, lui, trouve sa source dans la révision des prévisions des analystes : le bénéfice par action attendu en 2019 ne serait plus que de 4,8 €, contre 5,3 € attendus en avril.

21 avis d'analystes :

9 à l'achat, 1 à renforcer, 8 à conserver, 3 à vendre.

Bénéfices nets par action estimés : 4,48 € pour 2018, 4,80 € pour 2019.

Source : Boursorama au 31/08/2018



2018 : ANNÉE BLANCHE... PAS POUR TOUT LE MONDE !

Décalée d'un an, la réforme du mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu doit s'appliquer le 1^{er} janvier 2019. Avec un effet secondaire : comme il n'est pas question de faire payer deux fois de l'impôt aux contribuables, 2018 est réputée être une année blanche. Une image sympathique qui ne correspondra pas forcément à la réalité.

UNE DÉCLARATION À REMPLIR COMME D'HABITUDE. Que va-t-il donc se passer au printemps prochain ? Exactement, comme au printemps dernier : vous allez devoir remplir une déclaration de vos revenus de l'année passée. Et l'administration fiscale va calculer un impôt en tenant compte de vos revenus, de votre nombre de parts et du barème progressif. La nouveauté réside ailleurs : la loi prévoit de distinguer les revenus « ordinaires » – bénéficiant de l'année « blanche » - et les gains exceptionnels – soumis à l'impôt. Pour schématiser, la taxation calculée sera minorée d'un crédit d'impôt évalué en appliquant une simple règle de trois sur les revenus « ordinaires ».

Exemple schématique : avec 45 000 € de revenus imposables (40 000 « ordinaires » et 5 000 exceptionnels), l'impôt de base est normalement de 3 554 €. Soit un taux moyen de 7,9 %. En pratique, le fisc vous accordera un crédit d'impôt de 3 159 € (3 554 X 40 000 / 45 000) et votre imposition se limitera 395 € (3 554 – 3 159).

SALAIRES EXONÉRÉS, PLUS-VALUES TAXÉES. Quels sont donc les revenus considérés comme « ordinaires » ? Les salaires et retraites, les revenus fonciers, les primes et bonus dès lors qu'ils sont mentionnés dans le contrat de travail. Et les revenus exceptionnels ? Les dividendes d'actions et les plus-values boursières sur un compte titre ordinaire, mais aussi la participation et l'intéressement dès lors qu'ils n'ont pas été investis sur un plan d'épargne entreprise ou un Perco. Ainsi, si au lieu d'épargner, vous avez fait le choix de percevoir cet argent au printemps, vous serez taxé l'an prochain. Mais seulement au taux moyen, et non au taux marginal !

Assact SG



Assact Actualités est le bulletin d'information édité par l'ASSACT-SG, association des salariés et anciens salariés du Groupe Société Générale.

Adresse : Immeuble Rome
75 886 Paris Cedex 18. Tel : 01 56 37 32 90

Il a la réputation d'être un soutien majeur des marchés boursiers. Son fameux « whatever it takes » pour sauver l'euro et politique monétaire non conventionnelle ont été de puissants stimulants pour le cours des actions. D'où son surnom : Super Mario.

Les actionnaires d'établissements bancaires auraient pourtant bien des raisons de s'interroger sur la pertinence de ce surnom ! Car dans un secteur ultra régulé, la Banque Centrale Européenne a un rôle majeur. Avec des taux négatifs, à - 0,40 % actuellement pour les taux de dépôts, elle ponctionne en réalité une taxe sur les banques. De quoi minorer leurs profits, avec pour conséquence de peser sur leur cours de Bourse. Il est aussi question du rôle de la régulation sur la rémunération accordée aux actionnaires. Interrogé lors de l'assemblée générale de la Société Générale par l'ASSACT-SG, Patrick Suet, le Secrétaire Général du groupe, a répondu que la

pratique était interdite par les autorités. En réalité, l'Autorité bancaire européenne se limite à refuser de prendre en compte les actions à dividende majoré dans le calcul des fonds propres prudentiels. Ce qui n'incite guère les banques à recourir à la pratique...

D'où la nécessité de s'interroger. En Bourse, la fidélité peut être récompensée par une augmentation régulière des cours. Mais quand tel n'est pas le cas, comme malheureusement depuis la dernière décennie sur le secteur bancaire, il est bon de trouver d'autres solutions.

Si la porte du dividende majoré est fermée par les régulateurs, il faut en trouver d'autres. Le Crédit Agricole vient ainsi d'opter pour une distribution d'actions gratuites. A défaut de réponse, les actionnaires d'un secteur ultra régulé se poseraient la question : à quoi bon demeurer fidèle ?

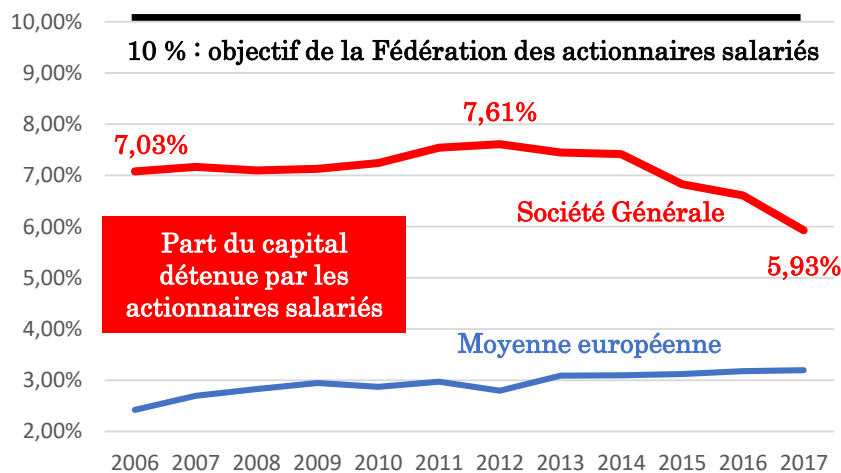
Jean-François Filliatre

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'ACTIONNARIAT

Les actions cessent d'être le parent pauvre de l'épargne hexagonale ! Selon les chiffres publiés cet été par l'Autorité des Marchés Financiers, 7,5 % des plus de 15 ans sont désormais détenteurs d'actions. Contre 6,2 % deux ans plus tôt.

Ce regain d'intérêt devrait être confirmé avec les prochaines mises sur le marché de participations de l'Etat dans des entreprises. Rappelons-nous : la privatisation de la Société Générale avait été pour nombre d'entre nous un moyen de s'intéresser aux actions.

Pour mémoire, pour ces actionnaires de la première heure, la performance depuis la privatisation de 1987



s'établissait à 822 % à fin décembre dernier. Soit 7,6 % par an. L'actionnariat salarié se porte bien aussi. En Europe, la croissance est de retour avec 7,5 millions d'actionnaires dans les grandes entreprises. La France est la championne, avec près de 3 millions d'ac-

tionnaires salariés, un niveau proche des plus hauts connus entre 2010 et 2012. Sur le vieux continent, les salariés renforcent leur poids, avec désormais 3,20 % du capital détenu. Dommage que la Société Générale qui fût pionnière suive la tendance inverse.

Le 27 juin, la Société Générale organisait une réunion d'actionnaires avec Frédéric Oudéa. Replay sur www.societegenerale.com/fr/actionnaires/rencontre-actionnaires-27-juin-2018



Karel Vasak



Vidhee Ferelloc



Stéphane Hild

LE CONSEIL DE L'ASSACT – SG PLUS REPRÉSENTATIF

Le message avait été clairement mentionné dans l'AssActualités d'avril 2018 : notre association souhaitait bénéficier de nouvelles forces vives pour mettre en œuvre son projet de meilleure représentation des salariés – et anciens salariés – de la Société Générale. Le message n'est pas resté lettre morte.

L'assemblée générale 2018 de notre association a ainsi élu trois nouveaux administrateurs. La première, Vidharshini Ferelloc, n'est pas une inconnue pour les salariés de la Société Générale. Notamment de ceux qui se sont intéressés à la dernière élection des représentants des salariés au conseil d'administration de la Société Générale. Vidhee, comme on l'appelle, était en effet la candidate soutenue par l'ASSACT-SG, avec Patrick Saint-Laurens comme suppléant. Autres administrateurs élus au conseil de l'association : Karel Vasak et Stéphane Hild.

Tous les trois ont deux caractéristiques communes : ils sont actifs et ont réalisé l'intégralité de leur parcours professionnel dans le Groupe Société Générale. Aujourd'hui, Vidhee assume la direction de la communication de Transactis, la joint venture avec La Banque Postale sur la monétique et les prélèvements et virements à l'étranger. Karel Vasak et Stéphane Hild sont, eux, du côté de la Banque de détail à l'étranger et de la Banque d'investissement.

Outre le rééquilibrage souhaité vers les actifs – l'ASSACT-SG représentant aussi bien les salariés actuels que les anciens salariés, notamment les retraités, le nouveau conseil étoffe son expertise internationale. Car nous

représentons aussi bien des salariés français, le plus souvent détenteurs de parts du fonds E, que des salariés à l'étranger, le plus souvent avec des actions en direct. Karel a ainsi travaillé en République Tchèque, tandis que dans ses plus de trois décennies dans le Groupe, Stéphane en a passé près de deux à l'étranger (Royaume-Uni, Pologne, Suisse et Turquie).

Les raisons de leur engagement ? Vidhee les avait expliquées lors du débat organisé pour fêter les trente ans de la privatisation et de la création de notre association, avec entre autres Anthony Attia (Euronext) ou Loïc Desmouceaux (Fédération des actionnaires salariés). *« L'actionnariat salarié permet une meilleure incitation des salariés ; mais il faut impérativement améliorer la communication sur l'épargne salariale, mais aussi les droits des actionnaires salariés »*. Et Karel Wasak de renchérir : *« la voix des actionnaires salariés n'est pas entendue, ni à la Société Générale ni en général »*. Faire évoluer cet état de fait est l'ambition majeure de notre association.

Une dynamique à financer

Les exercices 2017 et 2018 témoignent du plus grande dynamisme de notre association. 2017 a été marquée par l'anniversaire de nos trente ans, avec un grand débat en présence de Lorenzo Bini Smaghi, le Président de la Société Générale, et le soutien aux candidats au conseil d'administration. Cette charge a été répartie sur deux exercices. L'assemblée générale a approuvé les comptes et entériné la reprise du prélèvement des cotisations sans augmentation.